

Décembre 2025 – Mai 2026

1. Cadre général de la préformation

La préformation est un dispositif piloté par la délégation régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et au sport (DRAJES)

A travers un dispositif nommé SESAME, le ministre de l'Éducation Nationale et de la Jeunesse et la ministre des Sports et des Jeux Olympiques et Paralympiques s'engagent pour la partie qui les concernent, à soutenir financièrement la mise en œuvre d'actions qui poursuivent l'objectif de favoriser votre accès à un emploi dans le sport ou l'animation par l'obtention d'une qualification professionnelle.

Ce dispositif implique la mise en place d'un parcours individualisé pour chacun des stagiaires. Les enjeux sont les suivants :

- Accompagner vers un projet professionnel.
- Préparer à l'entrée en formation BPJEPS ou autres formations.
- Aider à devenir acteur de votre projet : trouver une structure de stage pour la préformation et une structure d'alternance pour la formation BPJEPS si cela devient votre projet.
- Réconcilier avec les apprentissages et permettre de retrouver un rythme d'apprentissage pour préparer votre entrée en formation.
- Proposer des contenus adaptés à vos projets / vos représentations
- Donner la possibilité de monter en compétences durant la préformation (possibilité d'une formation complémentaire : CQP, BAFA, BNSSA...)
- Familiariser avec les partenaires institutionnels et locaux des métiers du sport et de l'animation (mission locale, Profession Sport Loisir, SDJES, DRAJES...)

2. Accès à la préformation



Pour s'inscrire il faut préalablement avoir un entretien avec le coordonnateur de la session.

AVANT LE 8 NOVEMBRE 2025

⇒ *Sollicitez un RDV en laissant vos coordonnées téléphoniques à cette adresse : stephanie.decout@creps-poitiers.sports.gouv.fr*

Trois étapes obligatoires et successives :

Je possède les prérequis nécessaires :

- Je suis intéressé par les métiers du sport et de l'animation, mais mon projet n'est pas encore défini

J'ai eu un entretien avec le coordonnateur de la session

- Sollicitez un RDV par mail en indiquant vos coordonnées téléphoniques
- AVANT LE 6 DECEMBRE 2024**

Je réussis les tests de sélection :

- Entretien oral
- Pratique d'une activité

Il est demandé au stagiaire d'envoyer le dossier d'inscription AVANT LE 8 NOVEMBRE 2025.
Le candidat est informé de son admission à l'issue de la journée du VENDREDI 14 NOVEMBRE 2025.

3. Durée totale de la préformation

214 heures comprenant

- 147 heures de formation en centre de formation (CREPS de Poitiers) et parcours découverte en interne au centre
- 67 heures minimum de parcours découverte en structures externes au centre.

4. Contenus de la préformation

Les objectifs pédagogiques de la préformation au CREPS de Poitiers sont les suivants pour 2025/2026

Ces objectifs pédagogiques sont conçus pour vous préparer à prendre des décisions éclairées sur votre avenir professionnel dans le secteur du sport et de l'animation.

- **Sensibilisation au secteur - 20h**
La préformation vise à vous informer sur les métiers du sport et de l'animation, les opportunités de carrière, les différentes filières de formation, et les compétences requises pour travailler dans ce domaine.
- **Développement des compétences de base - 52h**
Elle permet d'acquérir ou de renforcer des compétences de base des différentes familles d'activités (pleine nature, jeux sportifs, entretien corporel, activités de la forme....) et nécessaires à la poursuite d'une formation plus spécialisée.
- **Oriention professionnelle - 24h**
Elle vous aide à mieux comprendre leurs intérêts, leurs aptitudes et leurs aspirations professionnelles dans le domaine du sport et de l'animation. Elle vous aide à déterminer si vous êtes réellement intéressés par une carrière dans ce secteur.
- **Acquisition de connaissances de base – 16h**
Elle fournit des connaissances de base sur les principes de l'activité physique, construction de séance, etc., afin de vous préparer à des études plus avancées.
- **Développement de compétences transversales – 30h**
La préformation inclut des modules visant à renforcer vos compétences transversales telles que le travail d'équipe, la résolution de problèmes, la gestion du temps et la prise de décision.
- **Découverte des exigences de la profession – 32h**
Elle vous permet de prendre connaissance des normes professionnelles, des responsabilités et des attentes liées aux métiers du sport et de l'animation, ce qui peut vous aider à vous préparer mentalement et à vous fixer des objectifs professionnels.
- **Préparation aux épreuves de sélection – 40h**
Elle inclut une préparation aux épreuves de sélection pour accéder à des formations ou certifications spécifiques dans le domaine du sport et de l'animation.

En vous aidant à acquérir les compétences de base nécessaires pour intégrer des formations plus avancées, la préformation est une plus-value valorisée aux tests d'entrée en formation de niveau IV et participe à une optimisation du principe de l'alternance pédagogique.

5. Précision sur la phase de positionnement

Objectifs du positionnement :

- Analyser la situation d'un stagiaire en début de formation pour commencer à orienter son parcours découverte.

Organisation du positionnement :

- Chaque stagiaire reçu aux tests de sélection dispose d'un entretien individuel de positionnement avec le coordonnateur de la formation.

6. L'alternance en préformation = un parcours découverte

Pour donner suite au positionnement, les stagiaires doivent réaliser au cours de leur formation, un minimum de 67 heures de parcours découverte en structures externes au centre.

Les différents domaines d'activités seront proposés (animation ou pratique sportive) selon les profils et les motivations des stagiaires.

- **Le tuteur :**

Chaque stagiaire prend contact avec la structure ciblée avec le coordonnateur, et sollicite un professionnel qui tiendra le rôle de tuteur.

Il s'agit d'une personne qui autorise le stagiaire à assister à tout ou partie des activités qu'il encadre au sein de la structure.

Le tuteur pour un stagiaire en préformation pour rôle

- D'accueillir le stagiaire dans la structure,
- De l'informer de l'ensemble des règles et usages internes à la structure,
- De le mettre en situation d'observation d'une séquence encadrée avec un public et de s'entretenir avec lui à l'issue,
- De répondre aux sollicitations du stagiaire dans la découverte de son métier,
- De présenter le cadre de son activité pédagogique (projet de la structure et objectifs poursuivis avec le public observé) à la demande du stagiaire,
- D'évaluer la pertinence et la qualité du questionnement du stagiaire,
- De valider les heures de présence du stagiaire en situation d'observation.

Le tuteur dispose d'un document qui présente les attendus de son action auprès d'un stagiaire en préformation.

Il utilisera également le livret de préformation pour le cas échéant communiquer avec le coordonnateur.

- **Le suivi du parcours découverte :**

- Lors des temps de formation en centre, un moment est consacré à un bilan des visites en structures écoulées. C'est l'occasion d'évoquer les difficultés rencontrées, les temps forts (positifs ou négatifs) dans un environnement propice à l'échange.

- Ils sont aussi l'occasion d'aborder l'évolution des représentations, d'évaluer le degré d'élaboration du projet du stagiaire, et d'évoquer des points plus sensibles, que l'on ne peut pas présenter en session plénière.

-Des visites sur les lieux d'alternance permettent également d'évaluer le stagiaire/apprenti dans ses conditions d'alternance.

7. Les Exigences Préalables à la Mise en Situation Pédagogique (EPMSP)

Les stagiaires en préformation ne sont pas concernés par une certification.

8. La certification : des EPMSP aux Unités Capitalisables (UC)

Les stagiaires en préformation ne sont pas concernés par une certification.

9. Les outils mis à disposition du stagiaire en préformation

- Les installations pédagogiques : petites et grandes salles de cours,
- Les installations sportives : gymnases, stades, parcours d'orientation, ...
- Des ressources documentaires numériques et/ou papiers
- Le livret de préformation propre au stagiaire

10. Tableau récapitulatif des étapes de la préformation

Journée de sélection Vendredi 14 NOVEMBRE 2025 Dès 9h CREPS de Poitiers	Séquence 4 : 2, 3, 5 mars 2026
Séquence 1 : 8, 9, 11 décembre 2025	Séquence 5 : 30, 31 mars et 2 avril 2026
Séquence 2 : 5, 6, 8 janvier 2026	Séquence 6 : 11, 12, 13 mai 2026
Séquence 3 : 23, 24, 26 février 2026	Séquence 7 : 18, 19, 20 mai 2026